

ON VOIT LOIN POUR NOTRE MONDE

Recommandations
POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

Mars 2018



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Les recommandations énoncées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le présent document sont le résultat de consultations effectuées auprès des membres de la FQM et, plus particulièrement, de la commission permanente sur la sécurité publique, les transports et les technologies de l'information. Elles sont aussi le fruit de discussions qui se sont déroulées lors des rencontres du groupe de travail sur le transport collectif régional, mis en place par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

1. OBJECTIFS QUE DEVRAIT ÉNONCER LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

- Favoriser un mode de planification territoriale encourageant le consensus des organisations responsables du transport collectif et répondant aux particularités de chaque territoire.
- Considérer les besoins et les réalités des territoires ruraux et périurbains afin de bonifier l'offre de service, notamment une faible densité d'occupation du territoire et de grandes distances à parcourir.
- Favoriser l'implantation d'un service en transport collectif en milieu rural et périurbain abordable et accessible à tous les usagers.
- S'assurer que le citoyen est au cœur de nos préoccupations.

2. DEMANDES DE MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)

- Faire passer la part de financement du gouvernement du Québec pour le soutien et le développement du transport collectif régional (volet 2) de 10,8 M\$ en 2017 à 15 M\$ en 2018, puis à 17 M\$ en 2019 et enfin à 20 M\$ en 2020. Cette augmentation pourrait être époncée par l'allocation de sommes supplémentaires émanant du Fonds vert.
- Rendre admissibles les projets d'infrastructures (stationnements incitatifs), d'immobilisations (abribus, billetterie numérique) et de soutien à des initiatives ponctuelles (projets pilotes, services saisonniers, etc.), au PADTC et bonifier celui-ci d'un montant substantielle répondant aux besoins des organismes de transport collectif régional. Cette augmentation pourrait être époncée par l'allocation de sommes supplémentaires émanant du Fonds vert.
- Prévoir des ententes financières triennales plutôt qu'annuelles afin de favoriser une planification à long terme.

- Moduler la contribution financière du gouvernement en fonction, entre autres, des caractéristiques propres à chaque territoire, soit en tenant compte des distances à parcourir et de l'occupation du territoire (montant minimal à tous déterminé en fonction de la typologie du territoire et bonification).
- Bonifier la subvention initiale et maximale du ministère à 100 000 \$ au lieu de 75 000 \$ actuellement.
- Bonifier les sommes par paliers de déplacements annuels sur lesquels sont calculés les montants complémentaires que peuvent toucher les MRC, de 100 000 \$ par 10 000 déplacements, et revoir les paliers à la baisse afin que plus d'organisations aient accès aux sommes maximales.

3. AUTRES RECOMMANDATIONS

- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) soutienne la réalisation d'un portrait exhaustif de la mobilité pour les régions et les territoires ruraux. Le portrait devra traiter de la gouvernance, de l'offre et des besoins en mobilité des citoyens. En ce qui a trait aux besoins, la FQM recommande la mise en place d'enquêtes origine-destination régionales.
- S'assurer que le plan de transport de personnes soit en adéquation avec le schéma d'aménagement et de développement des MRC.
- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) fournisse l'expertise nécessaire et un suivi rapide et efficace aux MRC afin que celles-ci puissent effectuer une planification et un développement du transport collectif efficient et intégré.
- Développer des projets pilotes à l'échelle des MRC visant la coopération et la mise en commun de l'ensemble des réseaux de transport existants sur le territoire, soit le transport scolaire, le transport du réseau de la santé, le transport adapté et le transport interrégional et intrarégional, afin d'offrir un service complet et continu aux citoyens.
- Favoriser l'ajout de stationnements incitatifs à des endroits stratégiques du réseau de transport collectif des MRC. Ces projets seraient financés par le nouveau volet du PADTC destiné aux MRC pour les infrastructures, les immobilisations et les initiatives ponctuelles. Les modalités de ce volet devront offrir une grande souplesse afin que les MRC et les municipalités locales puissent signer des ententes de fonctionnement.